



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraventions

Question écrite n° 52855

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes concernant la gestion des amendes dressées pour des infractions aux règles du code de la route relatives à la circulation et au stationnement. Sur ce volet, le rapport constate une hausse du nombre de contraventions avec près de 39 millions dressées pour l'année 2012. Il souligne notamment que la gestion des amendes s'est améliorée avec le développement des procès-verbaux électroniques (PVe). C'est pourquoi les magistrats de la Cour des comptes préconisent la généralisation de ce mode de verbalisation. Il souhaite donc savoir les suites que le Gouvernement entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

Le succès du PVe se manifeste par le nombre toujours croissant des collectivités ayant choisi de recourir à ce mode de verbalisation. Au 6 avril 2015, 2 129 communes utilisent une solution de verbalisation électronique dont la quasi-totalité des villes de plus de 100 000 habitants et 80% de celles de plus de 50 000 habitants. La généralisation du procès-verbal électronique débutée en avril 2011 au sein des services de l'État (police et gendarmerie nationales) s'est poursuivie jusqu'en juin 2012, respectant strictement le calendrier initial. Au total, ce sont plus de 3800 sites de l'État qui ont été déployés en terminaux nomades (PDA), terminaux embarqués dans les véhicules (TIE) et interfaces de saisie sur les postes de travail. Si le champ du PVe s'est limité dans un premier temps au périmètre de la sécurité routière, il a été étendu pour intégrer l'ensemble des contraventions relevant de l'amende forfaitaire (armes, chasse, pêche, environnement, bruit...), soit plus de 1270 natures d'infractions pouvant être désormais relevées par la verbalisation électronique. Parallèlement il a été proposé aux forces de polices municipales d'utiliser le procès-verbal électronique. Le gouvernement entend continuer à inciter les collectivités territoriales à avoir recours à la verbalisation électronique qui est un outil plus efficace que la procédure papier.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52855

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2763

Réponse publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7962